

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Oleg Gafner et consorts - Pour un projet pilote de comptabilité carbone

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée de Mme Muriel Thalmann et de MM. Laurent Balsiger, Pierre Fonjallaz, Alberto Mocchi, Alexandre Rydlo et Théophile Schenker.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Se référer pour cela au rapport de majorité.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité de la commission estime que la proposition faite par le Député Gafner se soit d'être soutenue. Si la mise en place d'un tel dispositif peut représenter un défi, il en va de même pour la majorité des projets pilotes, et il n'est ni excessivement coûteux ni par trop chronophage d'effectuer un test au sein d'un ou plusieurs services, afin de tirer un bilan et d'évaluer ensuite la pertinence d'un élargissement de la démarche. Notre canton manque aujourd'hui d'outils fiables et performants pour la gestion et le suivi des politiques climatiques, à l'heure où celles-ci s'avèrent plus que jamais nécessaires.

Des outils existent, et des projets ont déjà été menés à l'étranger ou dans des communes, comme celle d'Ecublens. Il ne s'agit ainsi pas d'un saut dans le vide, mais d'une manière de suivre les politiques publiques et de les améliorer le cas échéant.

Nous avons besoin de données claires, fiables et régulièrement mises à jour pour faire face aux défis qui sont ceux du réchauffement climatique. La mise en place d'un projet pilote permettrait de se donner les moyens de trouver le bon modèle de suivi des émissions de CO₂, adapté et pragmatique.

La minorité de la commission rappelle enfin qu'il s'agit d'un postulat, qui laisse ainsi une grande marge de manœuvre au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale quant à sa mise en œuvre. Comme indiqué par le postulant pendant les débats de commission, les propositions faites, notamment l'utilisation d'un système spécifique de comptabilité carbone, peuvent être adaptées, l'essentiel étant de voir en quelle mesure un tel système pourrait aider les décideurs publics à prendre les bonnes décisions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Daillens, le 15 août 2026.

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Alberto Mocchi*